



ÉMETTEUR
NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE
(S&P : A+ ; MOODY'S : A1 ; FITCH : A+)



TYPOLOGIE DE PRODUIT
ATHENA DÉGRESSIF



SOUS-JACENT
IEDGE TOP EUROZONE 10 EW DECREMENT 50
POINTS GTR (EZT10DG INDEX)



MATURITÉ MAXIMUM
10 ANS



DATES DE CONSTATATIONS INITIALES
NIVEAU LE PLUS BAS ENTRE : 07/07/2026,
31/08/2026, 30/10/2026



FRÉQUENCE DE CONSTATATION
MENSUELLE



BARRIÈRE DE REMB. ANTICIPÉ
100% DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE DE L'INDICE DÈS
LA FIN DU M12 PUIS -0,45% PAR MOIS



**BARRIÈRE DE VERSEMENT DES GAINS À
MATURITÉ**
51,40% DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE DE L'INDICE



BARRIÈRE DE PROTECTION DU CAPITAL
40,00% DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE DE L'INDICE À
MATURITÉ



GAIN CONDITIONNEL
ENVIRON 0,8333% PAR MOIS (SOIT 10,00% P.A.)

■ FONCTIONNEMENT DU PRODUIT

Au lancement :

Le produit est indexé sur un indice boursier composé de 10 grandes entreprises européennes. Son fonctionnement dépend de l'évolution de cet indice.

Pour suivre cette évolution, un Niveau de Référence est déterminé au lancement du produit. Il sert de point de comparaison tout au long de la vie du produit. Ce Niveau de Référence est défini selon un mécanisme de « Best Strike » et correspond au plus bas des niveaux de clôture observés les 7 juillet, 31 août et 30 octobre 2026.

Le produit est lancé le 21/07/2026. Les premières observations prévues par le produit débutent à partir de la fin du 12^e mois suivant son lancement.

À partir du douzième mois :

À partir de la fin de la première année, une observation du niveau de l'indice sous-jacent est réalisée chaque mois, jusqu'à la fin de la période de constatation mensuelle, juste avant l'échéance. Cette observation, appelée date de constatation, permet de déterminer si le produit doit être remboursé par anticipation. Le niveau de l'indice est alors comparé au seuil de remboursement anticipé applicable.

Ce seuil constitue la barrière de remboursement anticipé. Cette barrière est dégressive : elle est fixée à 100 % du Niveau de Référence au 12^e mois, puis diminue progressivement chaque mois jusqu'à atteindre 51,85 % lors de la dernière constatation mensuelle avant l'échéance.

Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à ce seuil, le produit est automatiquement remboursé. L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majoré d'un gain d'environ +0,83 % par mois écoulé depuis la date de constatation initiale du produit, soit +10 % par an.

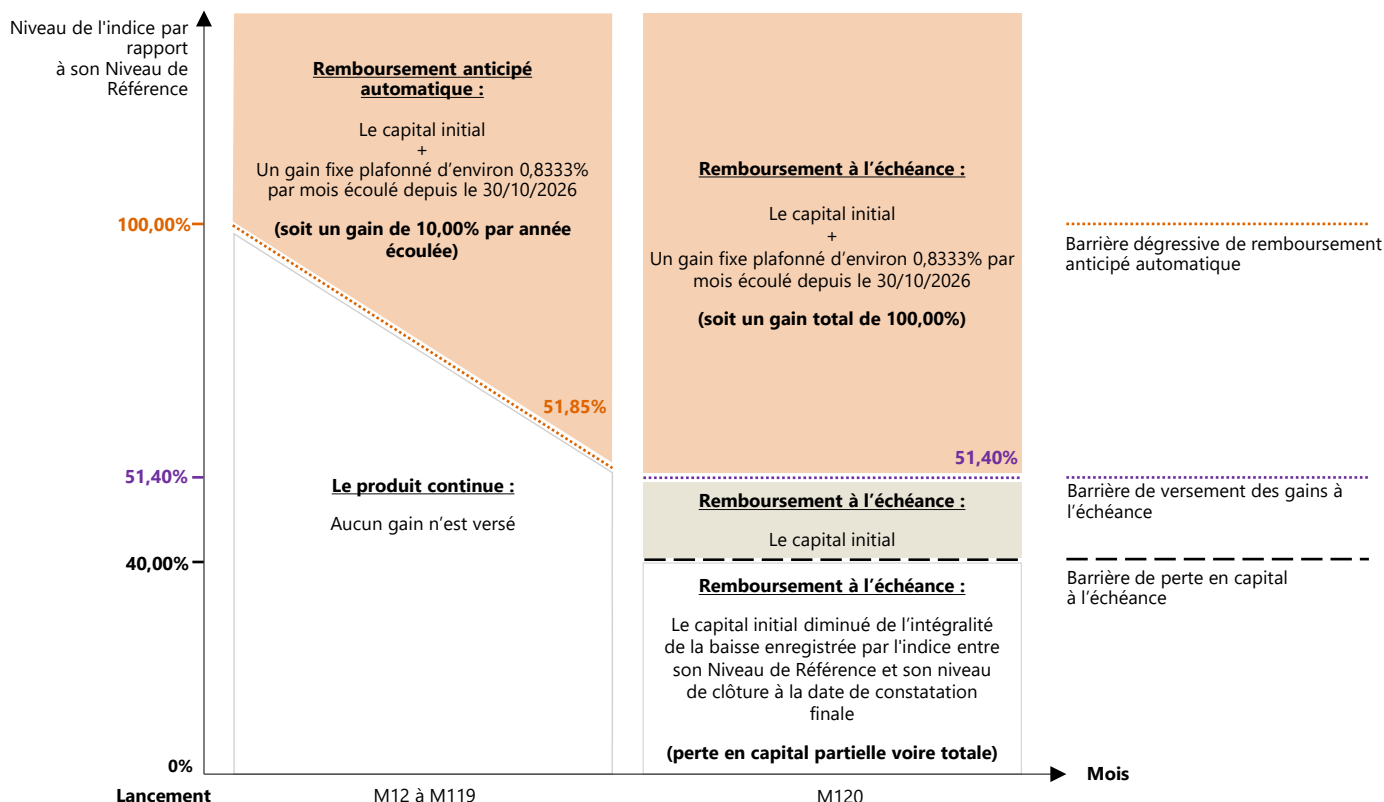
Dans le cas contraire, le produit se poursuit jusqu'à la date de constatation suivante.

À l'échéance :

Si le produit n'a pas été remboursé automatiquement par anticipation, il arrive à son échéance 10 ans après son lancement. Le montant remboursé à l'investisseur dépend alors du niveau final de l'indice sous-jacent par rapport à son Niveau de Référence. Trois situations sont possibles :

- Indice $\geq$ 51,40 % du Niveau de Référence : l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial, majoré d'un gain d'environ +0,83 % par mois écoulé depuis le lancement du produit, soit un gain total de +100 %.
- Indice compris entre 40 % (inclus) et 51,40 % (exclu) du Niveau de Référence : l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial.
- Indice $<$ 40 % du Niveau de Référence : l'investisseur récupère son capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice sous-jacent entre son lancement et son échéance. La perte en capital peut être partielle, voire totale.

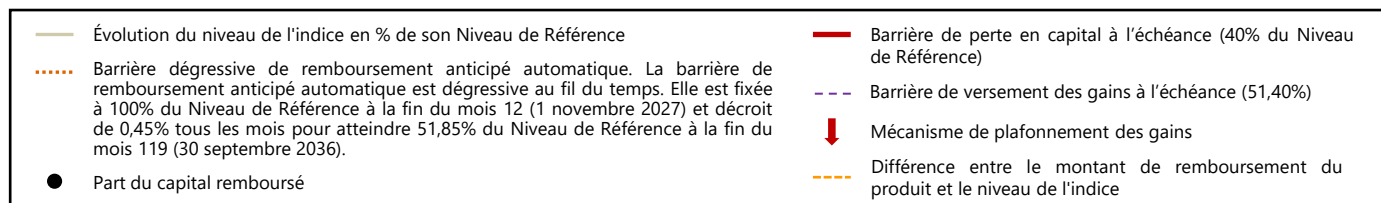
■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



AVERTISSEMENT - Le produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La seule lecture de ce document ne permet pas de prendre une décision d'investissement, il doit être consulté conjointement avec la Term Sheet (TS) et le Document d'Informations Clés (DIC).
Produit de Placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice. Risque de défaut sur l'émetteur.

■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de Constatation finale, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence

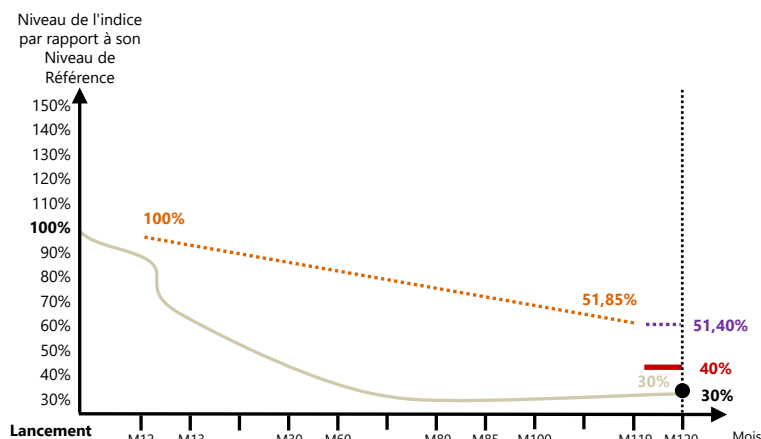
À chaque date de constatation mensuelle des mois 12 à 119, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la Date de Constatation Finale, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence (30% dans cet exemple).

L'investisseur récupère alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, soit 30% de son capital initial dans cet exemple.

Le taux de rendement annuel net est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice, soit -12,20%.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

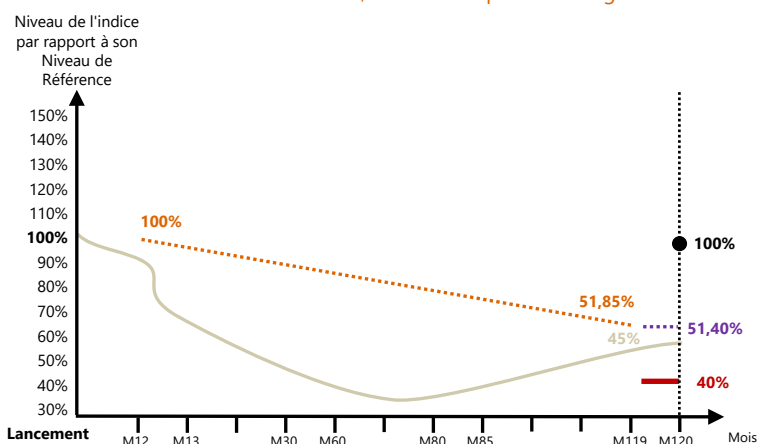


SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de Constatation Finale, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 51,40% mais supérieur ou égal à 40% de son Niveau de Référence

À chaque date de constatation mensuelle des mois 12 à 119, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de Constatation Finale, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 51,40% mais supérieur ou égal à 40% de son Niveau de Référence (45% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi.

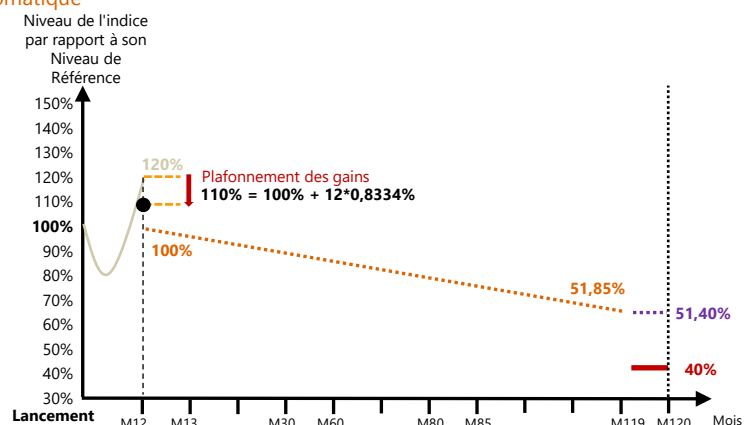
Ce qui correspond à un taux de rendement annuel net de -1,00%, contre un taux de rendement annuel net de -8,65%, pour un investissement direct dans l'indice.



SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique

Dès la première date de constatation mensuelle du mécanisme de remboursement anticipé automatique, l'indice clôture à un niveau supérieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique (120% dans cet exemple). Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère alors son capital initial, majoré d'un gain fixe plafonné de 0,8334% par mois écoulé depuis le 30/10/2026, soit un gain fixe plafonné d'environ 10% dans notre exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 8,65%, contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,28% pour un investissement direct dans l'indice, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 0,8334% par mois écoulé depuis le 30/10/2026.**



LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

■ ZOOM SUR L'INDICE **iEDGE TOP EUROZONE 10 EW DECREMENT 50 POINTS GTR®**

L'indice **iEdge Top Eurozone 10 EW Decrement 50 Points GTR®** est un indice actions administré par Scientific Beta et calculé par SGX, qui recouvre exclusivement des sociétés de la zone euro. La composition de l'indice est définie lors de son lancement, et reste inchangée sur toute la durée de vie de l'indice, sauf en cas d'opération sur titres.

L'Indice est composé d'une sélection fixe de 10 sociétés de la zone euro, issues de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Italie : Adyen NV, ASML Holding NV, Compagnie de Saint-Gobain SA, Infineon Technologies AG, Moncler SpA, Prysmian SpA, Sartorius AG, Schneider Electric SE, Siemens Energy AG et Société Générale SA. Ces sociétés ont été sélectionnées au sein des secteurs de l'industrie, de la finance, des technologies de l'information, de la consommation discrétionnaire et de la santé.

L'Indice est équipondéré, ce qui signifie que chaque action représente 10 % du poids global de l'Indice. L'Indice est calculé en réinvestissant l'intégralité des dividendes bruts versés par les actions qui le composent, puis en appliquant un prélèvement forfaitaire de 50 points par an (« Decrement 50 Points »). Ce prélèvement, exprimé en points d'indice, vise notamment à limiter les incertitudes liées au niveau futur des dividendes et à faciliter la structuration des solutions d'investissement.

Si les dividendes effectivement distribués par les sociétés composant l'Indice sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 50 points par an, la performance de l'Indice sera pénalisée par rapport à un indice dividendes réinvestis ne comportant pas de mécanisme de prélèvement. À l'inverse, si les dividendes distribués sont supérieurs au prélèvement forfaitaire, ce mécanisme peut être favorable à la performance relative de l'Indice. Par ailleurs, le prélèvement étant exprimé en nombre fixe de points, son impact relatif augmente lorsque le niveau de l'Indice diminue. Ainsi, en période de marchés baissiers, la baisse de l'Indice peut être accélérée et amplifiée.

Ticker Bloomberg : EZT10DG Index

Informations relatives à l'Indice : <https://equityderivatives.natixis.com/fr/indice/ezt10dg/>

Source : Nalo, le 08/07/2026

■ ÉVOLUTION SIMULÉE ET HISTORIQUE DE L'INDICE **iEDGE TOP EUROZONE 10 EW DECREMENT 50 POINTS GTR®** ENTRE LE 07/07/2016 ET LE 07/07/2026

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



Source : Bloomberg Finance L.P., le 08/07/2026

■ AVERTISSEMENTS

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base lors de l'opération d'investissement. Ces risques sont notamment :

Risque de crédit :

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché :

Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de taux :

Toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.

Risque de liquidité :

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital :

Les titres de créance présentent un risque de perte en capital. La valeur de remboursement des titres de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié au sous-jacent :

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau du sous-jacent / panier sous-jacent observé et donc, si c'est un indice, à l'évolution des marchés actions.

Risque découlant de la nature du support :

En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé automatique, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le coupon ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'Assureur, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents :

Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions générales de vente :

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique :

Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la réglementation) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la réglementation.

Caractère promotionnel de ce document :

Le présent document n'est pas un document à caractère promotionnel et l'ensemble des caractéristiques sont disponibles sur simple demande gratuitement.

Performances sur la base de performances brutes :

Les coupons éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« instrument financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « contrat d'assurance vie ou de capitalisation »), l'instrument financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier qui ne peut être diffusé

directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du code monétaire et financier. Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette communication à caractère promotionnel désignent la valeur nominale des titres de créance structurés. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des titres de créance structurés, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Rendement brut :

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans ce document désignent la Valeur Nominale des titres de créance du produit. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les coupons/coupons sont bruts de frais de gestion en assurance-vie, de droits de garde en compte-titres et sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.



Des plans pour votre argent